



Assemblée générale SNFS 25 mars 2024

Discours du Président

Mots de bienvenue et remerciements

(...)

Tour d'horizon de l'année sucrière 2023

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous proposer un tour d'horizon de l'année sucrière 2023, pour revenir sur les éléments les plus marquants qui l'ont émaillée, non sans vous rappeler au préalable la disponibilité en ligne de notre excellent rapport d'activité.

Dans ce panorama de l'année, commençons tout d'abord par jeter un coup d'œil à la **situation du marché mondial et européen**. Un marché mondial qui est devenu, depuis 2017, un élément de référence important pour nos producteurs français et européens, puisque nous sommes désormais quasiment en prise directe avec lui depuis que l'Europe a supprimé ses principaux instruments de stabilisation et de régulation de marché. Il y aurait

d'ailleurs beaucoup à redire sur le choix de l'UE à corrélérer aussi étroitement les prix mondiaux et européens, deux variables économiques si différentes dans ce qu'elles représentent et dans leurs ressorts de fonctionnement. Sans m'appesantir sur ce débat, j'observe qu'après quelques longues années de profonde déprime sur les marchés, nous connaissons depuis 2022 un mieux, le prix mondial s'étant enfin redressé à des niveaux économiquement plus soutenables.

Les causes de ce redressement,

- c'est d'abord une offre mondiale en sucre plus tendue depuis 2022, situation qui s'est confirmée en 2023, malgré une demande qui reste globalement robuste. En premier effet, le marché européen a suivi le mouvement, avec une remontée des prix constituant avant tout un rattrapage par rapport à des niveaux de prix jusque-là peu soutenables.
- ensuite, l'Europe a été marquée par le retour de l'inflation, d'abord avec le Covid, puis de manière accentuée avec la crise ukrainienne et la flambée des prix du gaz.
- enfin, il y a aussi un facteur structurel haussier qui tient au coût des réglementations et des transitions environnementales : d'abord sur la betterave avec les baisses de rendement et de surfaces dues aux interdictions phytosanitaires ; ensuite pour nos usines, car la transition énergétique (i.e. la décarbonation des sucreries) a un coût qu'il va falloir financer.

L'autre aspect marquant des marchés aura été le développement inédit des importations ukrainiennes, liées à la guerre et aux mesures de solidarité décidées par l'Europe à l'égard de Kiev. Devant la nécessité de trouver un débouché aux productions agricoles ukrainiennes, l'Europe a en effet décidé

de libéraliser unilatéralement les flux à travers des mesures temporaires de suspension des droits et des restrictions contingentaires. Cela s'est traduit par un accroissement important des quantités exportées par l'Ukraine vers l'UE, créant pour certains secteurs agricoles des perturbations importantes et pour l'Union européenne une situation de quasi-crise politique et institutionnelle entre certains Etats membres et la Commission.

Ce fut le cas pour les céréales, pour les oléagineux, le poulet, les œufs.

Le sucre n'a pas été épargné puisque les importations en provenance d'Ukraine sont passées de 20.000 t/an avant la guerre, à plus de 400.000 t en 2022/2023 (20x plus), avec un potentiel en croissance à l'horizon 2024/2025, puisqu'à la faveur des augmentations annoncées des surfaces betteravières, il pourrait atteindre 1,0 mt selon les propres prévisions ukrainiennes.

C'est un phénomène d'ampleur majeure sur notre marché, alors que, faut-il le rappeler, l'Europe a inscrit le sucre comme secteur sensible dans bon nombre d'accords de libre-échange en cours de négociation (Australie, Thaïlande, entre autres) et que l'accord Mercosur, qui prévoit un contingent de 200.000 t de sucre du Brésil, est bloqué.

Pour 2024/2025, et c'est la bonne nouvelle, la Commission a consenti à un renforcement de ses mesures de sauvegarde, dans le but de limiter l'afflux excessif de produits agricoles (sucre, volaille, œufs, principalement), tout en maintenant une ouverture de notre marché au titre de la solidarité par rapport à l'Ukraine.

L'affaire ukrainienne soulève cependant un problème très délicat, non résolu aujourd'hui, qui tient au fait que la production agricole ukrainienne n'est pas soumise aux mêmes contraintes environnementales et sanitaires que l'UE.

Alors que nous bloquons l'accord Mercosur pour non-conformité aux accords de Paris sur le climat (et, qui plus est, sur des contingents de moindre ampleur), l'UE ouvre son marché à l'Ukraine pour des volumes de sucre bien plus conséquents, produits grâce à des traitements agricoles interdits chez nous, faisant ainsi apparaître un avantage concurrentiel contre lequel nous ne pouvons rivaliser.

C'est d'autant plus sensible que, pour la production française, nous avons pris de plein fouet, un certain 19 janvier 2023, **l'interruption, prématurée et inattendue, de la dérogation** de trois ans qui nous avait été accordée par la loi Denormandie pour l'emploi des néonicotinoïdes. Par suite de la décision de la Cour de Justice européenne, les producteurs français ont été soudainement privés des moyens de production qui sont autorisés ailleurs, en Ukraine on vient de le dire, mais aussi en Europe.

Ce coup d'arrêt a été un événement particulièrement marquant de l'année 2023,

- soulevant de très vives inquiétudes en souvenir de la gravissime crise de production qui avait frappé le secteur en 2020,
- mais suscitant aussi une incompréhension par rapport aux promesses de non-surtransposition et de non interdiction sans solution.

Ces inquiétudes ont été partiellement dissipées par une pression de la jaunisse heureusement plus modérée qu'en 2020 et par un certain nombre d'actions prises par le gouvernement :

- d'une part la poursuite de l'accompagnement de l'Etat sur un Programme National de Recherche et d'Innovation étendu pour trois nouvelles années, avec une dotation de 3,8 m€

- d'autre part l'engagement d'indemniser intégralement, à l'euro près et sans franchise, les agriculteurs et les industriels pour les pertes économiques encourues à cause de la jaunisse en 2023. Les discussions ont été longues, techniques et si un dispositif a pu être mis en place, il a été, avouons-le, en retrait par rapport aux promesses initiales du Ministre.
- enfin, la recherche d'une application uniforme de la décision de la Cour de Justice dans toute l'Union européenne. Sur ce point, malheureusement, et même si nous avons eu une dérogation ponctuelle sur deux aphicides en aspersion foliaire, nous restons dans une situation de distorsion de concurrence caractérisée et non résolue par rapport à nos voisins européens sur certaines substances. Le programme Ecophyto 2030 français est par ailleurs maintenu alors que l'Europe a abandonné son projet de règlement sur la réduction de 50% des pesticides ne fait d'ailleurs que confirmer, malheureusement, l'incorrigible esprit de « surtransposition » qui sévit dans l'hexagone.

Pour sortir des impasses sanitaires, notre interprofession place beaucoup d'espoir dans les nouvelles techniques génomiques, dont l'usage devrait – on l'espère - être favorisé par un règlement européen actuellement en discussion. La sélection variétale classique poursuit sa route, vers des variétés tolérantes capables de préserver un potentiel de productivité suffisant.

C'est, pour notre secteur, un véritable enjeu d'avenir.

D'autres enjeux, présents et à venir, tournent bien entendu aussi autour de nos **process industriels**, avec une attention centrée tout particulièrement

- sur l'énergie,
- et sur la gestion de l'eau.

Le SNFS entretient des liens et une collaboration très étroits avec

- Les pouvoirs publics
- Tout un éco-système d'associations et d'organisations comme notamment l'ANIA, l'ADEPALE, la Coopération agricole et en particulier avec l'IPTA, qui est l'association de l'industrie de première transformation végétale. La diversité de ce tissu d'organisations reflète tout à la fois l'importance partagée de ces sujets, leur complexité et l'intensité de l'investissement du SNFS pour le bénéfice de ses membres.

L'énergie - Déjà ciblées dans les objectifs environnementaux publics, les questions énergétiques ont pris un caractère urgent et stratégique avec la guerre en Ukraine.

L'industrie sucrière est inévitablement, par la nature même de son process, grosse consommatrice d'énergie : elle représente un tiers de la consommation énergétique de l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire française. C'est la raison pour laquelle les sucreries sont, depuis des décennies déjà, mobilisées sur des optimisations des schémas énergétiques, avec une consommation à la tonne de betterave transformée en réduction constante (env. -30% depuis 1990).

L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 a engagé notre industrie sur une trajectoire exigeante et à ce titre, le SNFS a été, dans la famille des industries agro-alimentaires, le premier et principal contributeur aux

travaux de l'ANIA, mais aussi un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics.

Plus précisément, le SNFS a contribué à la Feuille de route de décarbonation de l'industrie agro-alimentaire, avec une feuille de route spécifique au sucre, élaborée dans le cadre des contrats stratégiques de filières (CSF).

D'autre part, le SNFS a été un interlocuteur de l'ADEME dans le cadre de ses neuf Plans de Transition Sectoriels 2050, le sucre ayant été le seul secteur agro-alimentaire dans cet exercice prospectif. Le SNFS est fier d'avoir été reconnu comme interlocuteur de référence et expert en la matière.

Ces deux exercices parallèles ont été finalisés, avec pour l'un une réduction possible de 35% des émissions de GES d'ici 2035 (par rapport à 2015), pour l'autre une réduction atteignant 95% en 2050 (toujours par rapport à 2015). Les conclusions du Plan de Transition Sectoriel Sucre ont fait l'objet d'une restitution publique en décembre 2023 lors d'un webinaire organisé par l'ADEME.

Sur les bases que je viens d'indiquer, le SNFS a aussi contribué aux travaux européens du CEFS pour élaborer un document de référence sur les stratégies et options technologiques possibles pour décarboner l'industrie.

Pour nos sucreries, la trajectoire se dessine schématiquement de la manière suivante :

- poursuite des optimisations de consommations énergétiques dans le cadre du process actuel,
- électrification partielle du process,
- et utilisation d'une fraction de la biomasse auto-générée (la pulpe de betterave) comme facteur principal de la décarbonation des sucreries.

Nous parlerons d'ailleurs, lors de la table-ronde, des aspects énergétiques liés aux importations de sucre de canne en provenance des pays tiers. Il y a en effet des distorsions de concurrence en jeu dans ce domaine et quelques fausses bonnes idées qui circulent en la matière, notamment pour ce qui concerne le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, particulièrement mal adapté, voire fatal pour nos sucres de betterave.

L'eau et sa gestion - La première production d'une sucrerie n'est pas le sucre : c'est l'eau. La betterave contient du sucre, mais elle contient surtout de l'eau (75%) ! Avec 40 mln m³ mis en œuvre, dont près de la moitié restituée à l'extérieur, c'est dire l'importance que revêt ce sujet pour nos entreprises.

Et c'est ici qu'il est nécessaire de s'assurer de la bonne compréhension, par nos interlocuteurs publics, des process, de leur circularité, de la nature exacte des substances en cause, pour parvenir à une réglementation proportionnée, adaptée à l'activité et à sa pérennité.

En matière d'épandage, de normes sur les écumes, vinasses et terres de bassin, en matière de matières fertilisantes et concernant enfin le plan d'action nitrates, le SNFS a veillé, pour l'ensemble des entreprises sucrières françaises, à ce que les nouvelles initiatives réglementaires ne mettent pas en risque les pratiques établies.

Il y a beaucoup de pédagogie à faire de notre part et c'est vrai que les sujets sont complexes. Mais il n'est pas totalement rare qu'il faille aussi consacrer beaucoup de temps à faire reconnaître parfois des évidences, comme par exemple faire admettre que la betterave est une denrée périssable ; ou encore

que les effluents, les terres issues du lavage des betteraves ne doivent pas être considérés comme des polluants au seul motif qu'ils sortent d'une usine.

Le SNFS a veillé aussi à ce qu'en matière d'épandage, les effluents des industries agro-alimentaires et les boues de station d'épuration d'eaux usées urbaines restent parfaitement distincts.

De la même manière, au sein de l'ANIA, le SNFS a été une importante cheville ouvrière dans les travaux autour du Plan de Sobriété Hydrique. Le SNFS s'est attaché à démontrer la pertinence des bonnes pratiques industrielles en vigueur en matière de recyclage des eaux et la contribution de ces bonnes pratiques à une utilisation économe de la ressource. Une refonte de la réglementation du recyclage de l'eau en IAA est en cours qui pourrait produire des effets paradoxalement contraires au Plan de Sobriété Hydrique en augmentant la consommation d'eau neuve ! On a typiquement ici un besoin de remise en cohérence, entre une sensibilité « ministère de l'agriculture » et une sensibilité « ministère de la santé » où les choses ne sont pas toujours vues ni comprises de la même façon.

Enfin, dernier point d'attention des travaux du pôle industrie du SNFS, je souhaiterais mentionner les travaux de prospective menés par FranceAgriMer, auxquels contribue l'interprofession, visant à dégager les scénarios possibles d'évolution des grandes cultures face au changement climatique. Pour notre filière, et en particulier pour ce qui concerne sa composante industrielle, il est important de souligner le caractère déterminant de ses spécificités et le besoin de conserver une forte compétitivité amont et aval. Tout au long des travaux nous avons tenu à ce que ne prospère pas l'idée que la décroissance, que les abandons de production, que la déprise agricole puissent jamais être considérés comme

des hypothèses ou des scénarios soutenables ou recommandables face au changement climatique. Il nous a en effet fallu apporter quelques corrections pour asseoir l'hypothèse d'un maintien de nos productions. Nous faisons la démonstration chaque fois que nécessaire, que la fonction première de l'agriculture est de produire l'alimentation de nos concitoyens, que nous avons besoin, pour être compétitifs, de saturer nos outils industriels, que notre mission en somme est de répondre aux marchés. Je rappelle bien volontiers une petite formule qui illustre ce qui précède : pour exporter il faut être compétitif, mais pour être compétitif il faut pouvoir exporter. D'autres le feront sinon à notre place, avec en prime une détérioration du bilan carbone de nos consommations importées.

La décroissance n'est pas une option pertinente pour s'adapter au changement climatique. Il faut que l'on sorte de ce présupposé.

Je conclurai ce panorama de l'année 2023 par une revue de **l'actualité sociale** de notre association.

En rappelant tout d'abord que le SNFS a dans ses prérogatives la gestion de la convention collective nationale et la négociation des minima conventionnels en matière de rémunération.

Sur le premier point, nous avons engagé une mise à jour de notre convention collective nationale sucreries et distilleries, la dernière remontant à 2018. Pour ce faire nous avons ouvert une négociation, avec les partenaires sociaux, sur les différents chapitres de la convention collective. C'est une étape importante et structurante de la vie de notre secteur.

S'agissant des minima conventionnels, le SNFS a pour mission de négocier annuellement avec les organisations syndicales représentatives l'ajustement des rémunérations de branche. Nous sommes à ce jour encore dans ce processus de négociation.

Plus globalement, nous tenons à la qualité de notre dialogue social de branche et nous confirmons notre engagement à le nourrir et à le développer, en échangeant notamment sur les problématiques et les actualités importantes qui peuvent intéresser nos partenaires sociaux. Ainsi, nous les avons par exemple invités à une réunion d'information sur la problématique des néonicotinoïdes : les échanges ont été intéressants, instructifs et d'excellente qualité.

Enfin, le SNFS a la charge d'une activité de formation qui trouve toute sa place et son importance dans le contexte d'une faible attractivité de nos métiers agro-industriels. A travers AFISUC - structure dédiée à la formation dans les industries sucrières - nous organisons des formations aux métiers en sucrerie, tant pour les cadres, que pour les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers. Ces actions de formation proposent notamment des certifications de qualification professionnelle, qui viennent compléter les formations dispensées par les entreprises sucrières elles-mêmes.

En conclusion de ce panorama, je souhaiterais remercier publiquement nos adhérents pour leur confiance envers leur syndicat et pour l'excellente collaboration technique et humaine entre nos équipes respectives. Remercier également tous les permanents du SNFS pour leur expertise reconnue et pour leur investissement.

Je prends quelques secondes pour vous annoncer quelques changements au sein de notre équipe puisque Mme Nadine Jourdan et M. Dominique Braoudé font valoir leurs droits à la retraite à partir du 31 mars. Je les remercie particulièrement pour leur collaboration. Et nous accueillons une nouvelle collaboratrice, Mme Elodie Bodivit-Kan, qui pilotera désormais les affaires sociales du SNFS et l'activité de formation. Je lui souhaite donc la bienvenue.

Voilà, vous l'aurez compris, le SNFS est une structure

- qui mobilise les expertises au service de l'intérêt général de l'industrie sucrière française,
- qui s'investit dans l'interprofession française tant au sein de l'institut technique de la betterave qu'au sein de Cultures Sucre - plus spécifiquement chargé de la communication institutionnelle et des questions scientifiques et nutritionnelles,
- qui s'investit dans des structures comme l'ANIA et l'IPTA, dont il est membre,
- qui s'investit enfin aussi pleinement à l'échelon européen, auprès du Comité européen des fabricants de sucre et de PFP (association de l'industrie de première transformation européenne).

Je vous remercie de votre attention.

Introduction à la table-ronde

Je voudrais à présent me tourner vers le second temps de cette assemblée générale qui est notre table ronde, dont l'intitulé est : « *La distorsion de concurrence dans tous ses états* ».

Les distorsions de concurrence ne seront pas vues aujourd'hui comme l'ensemble des pratiques illicites auxquelles pourraient se livrer certains opérateurs économiques peu scrupuleux pour obtenir des avantages indus sur le marché.

Ces distorsions de concurrence, nous allons plutôt les regarder sous leur angle parfaitement légal. Nous vous proposons ce matin de les considérer comme des effets secondaires indésirables de réglementations, de politiques et d'intentions publiques menées avec des objectifs formellement louables.

Nous nous proposons d'illustrer comment les effets indésirables de ces politiques publiques (nationales ou européennes, d'ailleurs, peu importe) conduisent en réalité à une dégradation de la compétitivité des opérateurs économiques que nous sommes.

Parlant de distorsions et de compétitivité, on place d'emblée le sujet dans un contexte de marché et dans une comparaison avec nos concurrents économiques.

Si tout le monde était logé à la même enseigne, il n'y aurait pas de distorsion. Or, ce n'est pas le cas : les marchés sont en relation les uns avec les autres, le monde économique fonctionne sur des échanges commerciaux et le marché européen lui-même est devenu unifié et sans barrières internes depuis le 1^{er}

janvier 1993. Les réglementations ne sont pas alignées et c'est tout le problème.

Les distorsions de concurrence publiques recouvrent une typologie très riche. Il y en a d'origine et de nature très différentes, dans des domaines tout aussi divers : on citera pêle-mêle des distorsions d'origine fiscale, des distorsions liées au coût du travail et à la législation sociale, les normes sanitaires et de production, les normes environnementales, les certifications et les agréments d'exploitation industrielle, les règles qui touchent aussi notre amont agricole, et enfin les complexités administratives et bureaucratiques.

L'actualité est brûlante à cet égard, alors que nous connaissons depuis ces dernières semaines et dans de nombreux pays européens une vague de protestations du monde agricole, en bonne partie en réaction à ces phénomènes d'écarts réglementaires.

Si le sujet est brûlant, il n'est certainement pas récent, puisque la dégradation de notre compétitivité et ses causes, sont documentées depuis maintenant fort longtemps.

Quand on regarde par exemple la manière dont ont été introduits l'environnement et l'adaptation au changement climatique, on s'aperçoit qu'il y a eu un biais de l'action gouvernementale dès les années 2000, qui a laissé se développer et s'organiser une opposition frontale entre

- défenseurs de l'environnement, réunis dans ce qu'il est convenu d'appeler la société « civile » parée des meilleures vertus et intentions,
- et les tenants du monde productif, présentés sous des traits souvent peu avantageux

Les raisons de ce biais sont diverses et variées (souvent des calculs électoraux), mais cela a fini par générer, quelques années plus tard, une matrice réglementaire systémique et totale assez inquiétante, celle de *Farm To Fork*, sciemment bâtie sur la décroissance de la production, où l'environnement ne serait finalement victorieux que parce qu'il aurait terrassé l'agriculture intensive et le productivisme industriel.

Dans un récent article du Monde, qui reflète l'ancrage mental profond de cet antagonisme, la question était par exemple posée, encore, dans les termes suivants : « *faut-il privilégier la biodiversité OU la productivité ? Les emplois, la souveraineté alimentaire OU la lutte contre le réchauffement climatique ?* »

Je voudrais pouvoir vous dire que ce ne serait qu'une exagération de ma part ou un artifice de provocation destiné à lancer le débat, mais c'est hélas une réalité que nous touchons bien souvent du doigt dans notre secteur industriel, où nous sommes confrontés à

- une culture française de surtranspositions réglementaires,
- l'impossible éradication des interdictions sans solution,
- des hypothèses et des sous-jacents décroissants qui habitent les travaux de prospective ou de recherche dans certaines de nos agences publiques
- des verrous tels que le principe de non-régression environnementale, voire le principe de précaution, sanctuarisés dans la loi et jusque dans la constitution.

Le sujet est extrêmement vaste et on ne pourra évidemment pas en traiter toutes les différentes facettes aujourd'hui.

Mais avant de donner la parole à Nicolas Rossignol qui animera notre table-ronde et avant qu'il vous présente nos quatre invités, je voudrais préciser que cette table-ronde sera non seulement l'occasion d'apporter des témoignages concrets et variés de ces distorsions de concurrence, mais sera tournée plus utilement vers la discussion et l'ouverture de perspectives quant aux remèdes envisageables.

J'invite d'ailleurs également tous nos invités dans la salle à un temps d'échange avec nos panélistes.

Merci d'avance pour votre attention.

Conclusion de la table-ronde

Un grand merci à nos panélistes et à Nicolas Rossignol pour avoir animé cette table-ronde.

Et pour avoir su intéresser nos invités à un débat de fond sur la manière dont nos politiques publiques devraient être réorientées pour espérer laisser aux milieux économiques un certain degré de liberté et de responsabilité, à la fois utile et nécessaire.

- utile, pour préserver et développer leur compétitivité, et créer la richesse dont notre société a besoin ;

- nécessaire, pour intégrer et conduire, dans le temps qui est le leur, les challenges sociétaux qui se posent inévitablement, à commencer par les transitions énergétiques et environnementales, dont nous sommes tous imprégnés de leur nécessité.

Nous avons la conviction profonde que la mission de l'action publique, devrait être de concilier, davantage,

- vitalité et croissance des productions nationales, d'une part,
- et avènement d'une économie consciente de son empreinte environnementale, d'autre part.

De les concilier, et non de cautionner leur opposition, en laissant par exemple certains acteurs de la société dite « civile » verrouiller, impunément parfois, toute avancée raisonnable.

Etre vert sans usines et sans agriculture ne saurait être un objectif souhaitable.

Il faut donc avoir la conviction que les moyens et les temps des transitions environnementales doivent être adaptés aux réalités des choses.

On assiste ces dernières semaines, à la lumière des protestations agricoles et à la veille des élections européennes, à une forme d'interrogation de la part de nos responsables politiques, peut-être même une forme de réveil, sur la question : « *est-ce que nous ne serions pas allés trop vite, ou trop loin ? Aurions-nous peut-être fait fausse route ?* ».

C'est en tout cas la manière dont on peut interpréter le brusque aggiornamento de Mme Von Der Leyen qui, après avoir été la présidente d'une Commission hyper-focalisée sur le Pacte Vert, veut à présent incarner, avec la sincérité des premiers jours, une Europe à l'écoute de ses producteurs

et de ses agriculteurs, elle qui est pourtant restée sourde à quasiment tous les signaux provenant des milieux économiques.

La crise du Covid et la guerre en Ukraine ont été d'impitoyables révélateurs des fragilités dans lesquelles nous nous sommes enfoncés, presque sans nous en rendre compte. Les indicateurs de compétitivité, le solde de la balance commerciale agro-alimentaire, la pression fiscale, la complexité administrative, le coût du travail, et maintenant la dette publique nous rappellent combien nous nous sommes alourdis face à l'extraordinaire vitalité et réactivité de nos concurrents, fussent-ils en guerre d'ailleurs !

Les options pour remédier aux distorsions de concurrence dont nous avons parlé tout à l'heure sont multiples :

- La réponse réglementaire : p.ex. un nivellement réglementaire généralisé ou la poursuite de l'inflation réglementaire
- Le désarmement réglementaire et la simplification administrative.
- Les aides ou accompagnements publics : ils seront sans doute nécessaires vu l'ampleur des enjeux et le caractère contraint des calendriers imposés, mais on pourrait presque faire le pari qu'ils seront d'autant moins nécessaires qu'auront été levées les distorsions de concurrence, les impasses et autres, dont nous avons parlé ce matin. Nous rappelons volontiers que la première aide que nous demandons à l'Etat est celle de la simplification réglementaire.
- Enfin, des systèmes renforcés d'écluses aux échanges : c'est tout le domaine des clauses et des mesures miroir notamment. Avec une attention particulière par rapport aux règles du commerce international ; il y a en effet tout un débat sur la question des barrières non tarifaires, sur le protectionnisme déguisé, mais il y a un choix à

réfléchir, entre rester dans une obédience scrupuleuse et formelle aux règles actuelles de l'OMC ou au contraire faire bouger les lignes pour prendre en compte le relèvement des ambitions et des exigences environnementales intérieures.

A l'évidence, il n'y aura pas une seule solution, ce sera sans doute un mélange, adapté à chaque cas. Mais on aurait évidemment quelques légitimes inquiétudes si la réponse normative devait rester prépondérante et générer un surplus de réglementation, c'est-à-dire finalement « *un peu plus de la même chose* »... Pour paraphraser un éditorial de presse de vendredi qui parlait des impôts, ce serait « *faire de la réglementation une solution, alors qu'il s'agit du problème* ».

D'autres que nous abordent en ce moment cette même question du lien entre compétitivité et réglementation, et proposent leurs solutions et leurs réflexions : je pense à la déclaration d'Anvers, Business Europ plus récemment et d'autres encore. Des démarches qu'il sera intéressant de suivre.

Je terminerai par des remerciements renouvelés aux intervenants, aux équipes du SNFS qui ont beaucoup travaillé à l'organisation de cette Assemblée Générale, et à tous nos invités pour leur participation.

Mesdames, Messieurs, le lève cette Assemblée Générale.
